



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 25 JANVIER 2017

Délibération N° B 17/019

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE

**NANCY – Mess des Officiers – Grand Nancy Thermal – M
P09RM40X003**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la Métropole du Grand Nancy souhaitant l'intervention de l'EPFL dans le cadre de la requalification du site du Mess des Officiers situé sur le territoire communal de Nancy en vue de l'aménagement du quartier autour du développement de l'établissement Grand Nancy Thermal,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement de prestations de maîtrise d'œuvre pour le désamiantage et la déconstruction du bâtiment situé sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 120 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et 20% par la Métropole du Grand Nancy.

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la Métropole du Grand Nancy la convention de maîtrise d'œuvre annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER